

Sujet :[INTERNET] Consultation du public Projet chasse 2021-2022

Date : Fri, 7 May 2021 09:35:57 +0000

De : elodie accart

Monsieur le Préfet,

Les arguments éventuels avancés pour la chasse des blaireaux comme la destruction des cultures ne tient pas et ne peut pas être imputable au blaireau. Il est à noter que bon nombre d'agriculteur, éleveur pratique la chasse, c'est « culturel ». Je m'interroge sur l'impartialité des personnes animant ces projets concernant la chasse. La régulation agro-sylvo-cynégétique sur conseils de personnes qui pratiquent la chasse est troublante.

L'argument éventuel selon lequel le blaireau n'aurait pas de prédateur naturel, et que la régulation de l'espèce par les chasseurs est nécessaire, ne tient pas dans la mesure où l'état des populations n'est pas précisément connu, et que le blaireau ne peut de toute façon pas pulluler car l'espèce s'auto-régule, en adaptant les naissances au territoire dans lequel il évolue et à la quantité de nourriture disponible. Il n'y a aucune idée du nombre de blaireaux sur le département.(comptage de terriers réalisé par les chasseurs eux-même ?)

D'autre part, Il y a un non respect de la convention de Berne, les blairotins sont dépendants de leurs parents plusieurs mois après le sevrage. Cela pose un sérieux problème éthique de tuer les mères allaitantes et lorsque les petits sont épargnés (rarement), ils meurent de faim.

Je suis contre la destruction du renard car il est justement le prédateur naturel du blaireau.

Blaireau et renard ont un rôle à joué dans la biodiversité et il est bien moins destructeur que les activités des chasseurs.

Il est prouvé scientifiquement que les renards sont de précieux alliés pour les agriculteurs puisqu'ils débarrassent les champs des rongeurs.

Les blaireaux sont de nature paisible, ils nous débarrassent naturellement des serpents, limaces, par exemples.

Entre autres, leurs déterrages causent des dommages environnementaux collatéraux, notamment en détruisant l'environnement d'autres espèces animales.

Ils sont déjà chassés par tirs à vue et subissent une mortalité causées par écrasements des véhicules, donc prolonger les dates de vénerie sous terre pour satisfaire les goûts des pratiques cruelles des chasseurs, je ne suis pas d'accord.

Il existe d'autres solutions par des produits répulsifs olfactifs qui font fuir les blaireaux aux endroits où leurs présences seraient susceptibles de déranger les humains.

Il est devenu impossible de profiter de la nature, détruite en partie par les chasseurs. Les nuisances à la biodiversité par cette activité de loisirs versus régulation sont insupportables.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes sincères salutations.

Elodie Accart.